

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LA POSSONNIERE**

**SEANCE DU 6 JUIN 2025**

**DATE DE CONVOCATION** : 30 mai 2025  
**NOMBRE DE CONSEILLERS ÉLUS** : 19  
**NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE** : 19  
**NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS** : 15  
**QUORUM DE L'ASSEMBLEE** : 10  
**NOMBRE DE VOTANTS** : 19

L'an deux mil vingt-cinq, le six du mois de juin, à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la commune de LA POSSONNIERE se sont réunis à la Mairie dans la salle du Conseil Municipal de LA POSSONNIERE sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : M. Jacques GENEVOIS, Maire ;  
~~M. Alain FAGAT~~, Mme Béatrice MECHIN, M. Julien RAVARY, ~~Mme Sylvie MARGOTTIN~~, M. Dominique FAYOLA, adjoints ;  
Mme Charlotte GRIMAULT, Mme Nathalie PICHARD, conseillères déléguées ;  
Mme Annie PODEUR, Mme Ginette ALBERT, ~~Mme Emmanuelle ROUSSEAU~~, M. Guy PERRET de la ROËRE, M. Frank BLACHÈRE, Mme Bernadette BEAUPÈRE, M. Cédric LESAGE, M. Gildas BURY, M. Maxime OUVRARD, ~~M. Camille JEANNEAU~~, M. Francis LACOSTE, conseillers.

**Absent-e** :

**Pouvoirs** : Mme Emmanuelle ROUSSEAU donne pouvoir à M. Jacques GENEVOIS  
Mme Sylvie MARGOTTIN donne pouvoir à Béatrice MECHIN  
M. Alain FAGAT donne pouvoir à Mme Ginette ALBERT  
M. Camille JEANNEAU donne pouvoir à M. Maxime OUVRARD

**Désignation du secrétaire de séance** : M. Francis LACOSTE

**Assistait en outre à la réunion** : Mme Aude MIDY, secrétaire générale.

**Approbation du compte-rendu de la séance du 5 mai 2025** : le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**2025-06-001 – VIE INTERCOMMUNALE : APPROBATION DE LA PROPOSITION D'ACCORD LOCAL CCLLA**

Monsieur le Maire expose :

Selon les termes du CGCT (article L 5211-6-1), les organes délibérants des EPCI à fiscalité propre doivent être recomposés l'année précédant les élections municipales générales.

Lorsqu'un conseil communautaire doit être recomposé, il peut l'être selon deux dispositions distinctes :

- Par application des dispositions de droit commun ;
- Par accord local.

Compte tenu de la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2022, la composition de droit commun à compter des élections municipales de 2026 se traduirait par 43 sièges. Il est toutefois possible de

déroger à cette répartition de droit commun dès lors que :

- Chaque commune dispose d'un siège ;
- Aucune commune ne dispose de plus de la moitié des sièges ;
- Le nombre total de sièges à répartir n'excède pas de plus de 25 % le nombre de sièges de droit commun (pour la CC LLA : 10 sièges supplémentaires maximum) ;
- Les sièges sont répartis en fonction de la population municipale ;
- La représentation de chaque commune au sein du conseil communautaire ne peut être supérieure ou inférieure de plus de 20 % par rapport à son poids démographique dans la communauté de communes.

La conclusion d'un accord local permettrait de majorer le nombre de siège pour le porter à 53 maximum.

Le bureau communautaire saisi de cette question a formulé une proposition d'accord local :

	Répartition actuelle (Accord local de 2019)	. Population municipale (Décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024) . Référence statistique INSEE du 1er janvier 2022	2026 - 2032 Répartition de droit commun	2026 - 2032 Accord local envisagé
Aubigné sur Layon	1	349	1	1
Beaulieu sur Layon	2	1 346	1	2
Bellevigne en Layon	5	5 874	5	5
Blaison St Sulpice	2	1 317	1	2
Brissac Loire Aubance	9	11 000	9	9
Chalennes sur Loire	5	6 541	5	5
Champtocé sur Loire	2	1 837	1	2
Chaufonds sur Layon	1	941	1	1
Denée	2	1 448	1	2
La Possonnière	2	2 478	2	2
Mozé sur Louet	2	2 033	1	2
Rochefort sur Loire	2	2 332	1	2
St Georges sur Loire	3	3 787	3	3
St Germain des Prés	2	1 396	1	2
St Jean de la Croix	1	225	1	1
Les Garennes sur Loire	4	4 670	3	4
St Melaine sur Aubance	2	2 209	1	2
Val du Layon	3	3 508	2	3
Terranjou	3	3 885	3	3
	<b>53</b>	<b>57 176</b>	<b>43</b>	<b>53</b>

Il est rappelé que l'adoption d'un tel accord est subordonnée à sa validation par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette population totale.

## Délibération

Vu l'article L 5211-6-1 du CGCT ;

Vu l'avis favorable du bureau du 6 mai 2025 sur la proposition d'accord local ci-dessus ;

Vu l'avis favorable du conseil communautaire du 15 mai 2025 ;

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **ACCEPTÉ l'accord local tel que proposé ci-dessus par le Conseil communautaire du 15 mai 2025, sachant que sa validation est subordonnée à l'obtention d'une majorité constituée par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette population totale.**

### 2025-06-002 – VIE COMMUNALE : SUIVI DES PROJETS EN COURS

Monsieur le Maire présente :

**Cœur de village :** à partir de mardi la société Colas intervient pour décaisser autour la pharmacie et la maison médicale pour les fondations de la voirie et le stationnement. Elle interviendra ensuite sur la RD 111 pour les trottoirs partie nord jusqu'à la rue Maurice Marcot, une déviation sera mise en place, puis, rue de Landeronde jusqu'à la médiathèque. La réception des végétaux a été effectué sur la place de la mairie avec ID Verde et Mickaël Audiau responsable du service espaces verts (vérification de conformité des plantations, de la densité...). A l'automne un point sera fait pour remplacer éventuellement les végétaux qui n'auraient pas passé l'été. Jusqu'au 2 juin 2026 ID Verde entretien l'ensemble des végétaux, au-delà de cette date, le service espaces verts prendra le relais. La place du marché deviendra ponctuellement un parking cet automne, en attendant que ceux du bas soient réalisés. Prévision de l'ouverture de la maison de santé en novembre. Nous n'avons toujours pas trouvé de dentistes.

Les ombrières seront présentées au conseil de juillet par M. Adam de Résonance UP.

**Marché :** le samedi matin, un primeur vient régulièrement. Une productrice vient ponctuellement. Elle est en recherche d'un terrain pour installer sa production sur la commune.

Une esthéticienne ambulante viendrait les mardis matin pour une période test en juin, et régulièrement à la rentrée.

#### **Lotissements :**

Les jardins de Bel Air, la construction des maisons avance vite. Les premières maisons sont couvertes.

Rue Joséphine Baker : la construction des deux maisons pour les primo-accédants vont démarrer.

Les Guigniers 2 : aménagement le long du terrain d'accès est réalisé.

**PLU :** dernière réunion la semaine dernière, concertation avec les agriculteurs. Le 19 juin réunion sur le zonage. Réunion publique prévue en octobre sur le zonage. Le relevé des zones humides est en cours sur l'ensemble du territoire de la commune.



Avant toute démarche de mise en vente, Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil municipal sur l'intérêt de céder et espace ou de le conserver.

La SCI GALLARD MURZEAU propriétaire actuel de la micro-crèche implantée sur la parcelle voisine 49247 D 2481, pourrait être intéressée pour construire une seconde mini-crèche. Néanmoins en cas d'avis favorable du conseil municipal, une consultation des propriétaires riverains devra être effectuée. Quoi qu'il en soit la proposition de vente par la commune se ferait d'un seul tenant. Le morcellement éventuel entre différents acquéreurs pourrait se réaliser dans un second temps entre personnes privées.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **ACCEPTÉ le principe de mettre en vente la parcelle 49247 D 2482**
- **DIT que l'avis du Domaine devra être sollicité afin d'en fixer le prix**
- **DIT qu'un bornage et une étude de sol devront être réalisés,**
- **DIT que la commune va informer les propriétaires riverains,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.**

**2025-06-004 – BATIMENTS COMMUNAUX – LOCATION 7 A, 7 D PLACE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire expose :

Les locaux actuellement occupés par le cabinet infirmier, le cabinet de sage-femme et ostéopathe, seront vacants en fin d'année 2025 lorsque la maison médicale sera livrée. Pour assurer le devenir de ces deux locaux, Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à la demande d'installation d'un psychiatre. Cependant il précise que les loyers actuellement pratiqués ne pourront être maintenus en l'état car ils ne correspondent plus à l'offre locale. Il conviendra donc de repartir sur une nouvelle base.

Pour information, en parallèle, nous deux psychologues s'installeront prochainement dans un local du domaine privé.

Actuellement le prix au m<sup>2</sup> est de :

9.95 € HT, 11.93 € TTC pour le cabinet infirmier

6.67 € HT, 8.00 € TTC pour le cabinet sage-femme et ostéopathe

Précision : ces loyers sont grevés de tva, ainsi la commune reverse la TVA collectée, mais peut la dégrever sur les travaux qu'elle réalise sur ces locaux. Par contre les professionnels de santé de sont pas assujettis et ils prennent en charge le montant TTC.

Monsieur le Maire propose de réévaluer à 15 € TTC le m<sup>2</sup>, ce qui serait conforme à ce que MELDOMYS va proposer dans la maison médicale.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,**

- **ACCEPTÉ de proposer la cellule professionnelle du 7 D place de la mairie au cabinet de psychiatre**
- **DIT que le loyer devra être réévalué comme indiqué ci-dessus pour correspondre au prix du marché,**

- **MANDATE et AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

### 2025-06-005 – ALAE : TARIFS ANNEE 2025-2026

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Julien RAVARY, qui présentent au conseil municipal les propositions de la commission solidaire pour les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2025-2026.

Quotient Familial	Restaurant Scolaire tarif par repas 2024-2025	Restaurant Scolaire tarif par repas 2025-2026	AEP 1h 2024-2025	AEP 1h 2025-2026	AEP 1/4h 2025-2026	Accueil mercredi et vacances 2024-2025		Accueil du mercredi et vacances 2025-2026		Camp été 2025 (rappel voté DEL 2024-12-002)	Club jeunes		
						journée	1/2 journée	journée	1/2 journée		journée	Adhésion annuelle	Activités
Tranche 1	<600	3,25 €	<b>3,35 €</b>	1,32 €	<b>1,36 €</b>	0,34 €	6,45 €	5,55 €	<b>6,65 €</b>	5,70 €	18,30 €	25,00 €	tarif transmis selon les activités proposées
Tranche 2	601-900	3,35 €	<b>3,45 €</b>	1,52 €	<b>1,56 €</b>	0,39 €	12,35 €	9,00 €	<b>12,70 €</b>	9,25 €	26,00 €		
Tranche 3	901-1100	3,80 €	<b>3,90 €</b>	1,72 €	<b>1,76 €</b>	0,44 €	15,90 €	11,70 €	<b>16,40 €</b>	12,05 €	28,25 €		
Tranche 4	1101-1400	4,10 €	<b>4,20 €</b>	1,84 €	<b>1,88 €</b>	0,47 €	16,65 €	12,25 €	<b>17,15 €</b>	12,60 €	29,70 €		
Tranche 5	1401-1600	4,25 €	<b>4,40 €</b>	2,12 €	<b>2,20 €</b>	0,55 €	17,60 €	13,10 €	<b>18,15 €</b>	13,50 €	31,20 €		
Tranche 6	>1601	4,25 €	<b>4,40 €</b>	2,36 €	<b>2,44 €</b>	0,61 €	18,30 €	13,85 €	<b>18,85 €</b>	14,25 €	32,75 €		
<b>Commune extérieure</b>		5,00 €	<b>5,10 €</b>	4,16 €	<b>4,32 €</b>	1,08 €	tableau spécifique communes extérieures hors convention						

Pour l'ensemble des services (AEP - mercredis - vacances), conventionné ou non, pénalité en cas de retard au-delà de l'heure de fermeture	15,00 €
Pour l'accueil périscolaire matin et soir, en cas de réservation sans présence effective, participation forfaitaire au coût de service	1,04 €
Pour l'AEP matin/soir, l'utilisation sans réservation entrainera une majoration par 1/4 d'heure de	0,20 €
Pour le restaurant scolaire, l'utilisation sans réservation entrainera une majoration de	0,50 €

\*Communes conventionnées : Saint-Léger-de-Linières, Saint-Martin-du-Fouilloux, Savennières, Saint-Georges-sur-Loire, Champocé, Saint-Germain des Prés.

Quotient Familial		COMMUNES HORS CONVENTION		
		mercredi et vacances 2024-2025	mercredi et vacances 2025-2026	Camps été 2025 (rappel DEL 2024-12-002)
		Journée	Journée	Journée
Tranche 1	<600	16,75 €	<b>17,25 €</b>	32,30 €
Tranche 2	601-900	22,65 €	<b>23,35 €</b>	40,00 €
Tranche 3	901-1100	26,20 €	<b>27,00 €</b>	42,25 €
Tranche 4	1101-1400	26,95 €	<b>27,75 €</b>	43,70 €
Tranche 5	1401-1600	27,90 €	<b>28,75 €</b>	45,20 €
Tranche 6	>1601	28,60 €	<b>29,45 €</b>	46,75 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **ADOPTÉ** la nouvelle grille tarifaire proposée ci-dessus pour l'année scolaire 2025-2026.
- **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

**2025-06-006 – ALAE : REGLEMENT INTERIEUR 2025-2026**

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur RAVARY qui présente au conseil municipal l'actualisation du règlement intérieur pour les services de l'accueil de loisirs associés à l'école, qui a été validée en Commission Solidaire.

Monsieur RAVARY rappelle que la principale modification réside dans l'organisation interne du document : une partie regroupant tous les tarifs des différents services a été créée, et des ajustements divers ont été apportés, selon les modalités actuelles de fonctionnement des services, et pour s'adapter au plus près des besoins des familles.

Il précise que les éco-délégués de l'école des Goganes ont proposé la mise en place de serviettes en tissu à la rentrée.

Le mardi 17 juin se tiendra une permanence pour les inscriptions, en mairie de 16h30 à 18h30.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **ADOpte l'actualisation du règlement intérieur 2025-2026 de l'ALAE mis en annexe.**

**2025-06-007 – ALAE : RESTAURATION SCOLAIRE RENOUVELLEMENT CONVENTION CANTINE A 1€**

Monsieur le maire donne la parole à M. Julien RAVARY qui expose :

La délibération 2021-075 du 12 novembre 2021 avait initié l'étude du projet de tarification sociale des repas du restaurant scolaire, appelé « cantine à 1€ ». Ce dispositif, proposé par le gouvernement dans le cadre du plan pauvreté, a pour objectif de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leur enfant en milieu scolaire.

M. Julien RAVARY précise que les tarifs votés par la délibération précédente sont ceux à prendre en compte en dehors de tout dispositif d'aide. La tarification à 1€ restera effective le temps que durera l'aide de l'Etat correspondante. En cas d'arrêt de l'Etat, la tarification prévue initialement sera à nouveau appliquée.

Les familles fournissent leur attestation de quotient familial et communiquent tout changement de situation au secrétariat de mairie. L'application du tarif à 1€ s'applique à la date de transmission de ce document et n'est pas rétroactive. Les services effectuent des mises à jour régulièrement.

Pour information cette année scolaire cette aide bénéficie à une trentaine d'enfants en moyenne, répartis sur 23 familles.

**Vu le Code Général des collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29**

**Considérant le soutien de l'Etat pour la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires,**

**Considérant qu'il convient de garantir à tous les enfants l'accès au restaurant scolaire et de favoriser la mixité sociale,**

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **DEMANDE** le renouvellement du dispositif de la cantine à 1€
- **DECIDE** de maintenir la tarification sociale pour les deux premières tranches de quotient familial de nos tarifs (soit <600 et 601<900€),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous document concernant cette délibération.

#### 2025-06-008 – FINANCES : DM3 AJUSTEMENT DES CREDITS

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur RAVARY qui expose :

Une décision modificative est nécessaire afin d'ajuster les lignes de crédits budgétaires. Le bilan financier effectué avec la FOL 49 en mars 2025 fait état d'un solde à régler sur l'année 2024, qui s'explique par la prise en charge d'heures d'animateurs non pris en compte dans le budget prévisionnel. Il convient d'ajuster aussi la ligne pour le montant du panneau de basket.

Monsieur RAVARY propose donc au conseil municipal d'accepter la décision modificative suivante :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
COMPTE	OBJET	MONTANT
<b>CHAPITRE 011</b>		
Charges à caractère général		
6068	fournitures non stockées	- 14 100,00 €
<b>CHAPITRE 65</b>		
Autres charges de gestion courante		
65748	subvention de fonctionnement	14 100,00 €
TOTAL		0,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
COMPTE	OBJET	MONTANT
<b>CHAPITRE 21</b>		
op/132-2181	complexe sportif	2 900,00 €
<b>CHAPITRE 23</b>		
op/186-2313	cœur de village	- 2 900,00 €
TOTAL		0,00 €

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **VALIDE** la décision modificative n°3 telle que présentée ci-dessus

#### 2025-06-009 – CAMPING : REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le maire expose :

Dans le cadre du renouvellement du classement du camping, il est nécessaire de revoir son règlement qui n'est plus à jour.

Les principales modifications sont :

Mention d'1 étoile au lieu de 2,

Rajouts de quelques points : interdiction du lavage des véhicules, interdiction de brancher lave-linge, lave-vaisselle, ajustement des horaires d'accueil... (cf. document en annexe).

Remarque de M. Francis Lacoste sur la formulation du point 1 qui est reprise.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **VALIDE** la mise à jour du règlement du camping telle qu'elle vient d'être présentée
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

#### **2025-06-010 – VIE COMMUNALE : AUDIT VIDEO PROTECTION**

Monsieur le Maire expose :

Suite à la présentation techniques et réglementaires des dispositifs de vidéo-protection effectuée par les experts de la Gendarmerie lors du conseil municipal du mois de mai dernier, Monsieur le Maire souhaite qu'un débat puisse avoir lieu au sein de l'assemblée afin de décider dans un premier temps de solliciter ou non un audit de la Gendarmerie.

Le cas échéant, le conseil serait consulté dans un second temps pour la réponse à donner aux conclusions de cet audit.

**Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :**

- **VALIDE** la proposition d'audit sur la vidéo-protection on de la Gendarmerie
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

#### **2025-06-011 – SUIVI DU TRAVAIL DES COMMISSIONS : DYNAMIQUE, CONVIVIALE, SOLIDAIRE, DURABLE**

**DYNAMIQUE** : rapport de l'audit énergétique du SIEML

Audit classement en E, pas si mal.

4 schémas proposés.

Rénovation totale plafonds et plancher, pompe à chaleur pour les professionnels au rez-de-chaussée, électrique logt étage, isolation extérieur bardage bois (pour faire le pendant de la maison médicale et la pharmacie). 120 000 € SIEML 38 000 €, commune fonds de concours CCLLA 65000 € resterait (si le lgt à l'étage était pris en compte). Fds de concours doit être utilisé avant 2028. Nécessité d'avancer sur le projet pour que la commission Dynamique puisse travailler sur le projet en juin pour chiffrage fin d'année et envisager fin 2026 engager la rénovation.

**Tertre Huet** : plantation d'arbres à l'étude.

**CONVIVIALE** : Festival de jazz a bien fonctionné avec 350 personnes, animations estivales qui commencent.

Festival à fonds de cale 5000 visiteurs sur les 3 jours. Ce week-end fête du Port, feu d'artifice samedi soir.

NTP porté par la commune 14 juin.

**SOLIDAIRE** : Inscription ALAÉ 17 juin

Goganes 13 juin spectacles et lundi 16 juin

Fête des écoles 28 juin 10h30 et 29 juin Saint-René

20 juin fête de l'ALAÉ au ponton de 19h à 21h, temps de convivialité, les élus sont invités

**DURABLE** : opération frelons distribution de piège en février, retour demandé cette semaine, devant la mairie cette semaine.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Décision du Maire sur délégation du Conseil Municipal**

M. le Maire rend compte des délégations qui lui ont été confiées dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et vu la délibération n°2020-032 en date du 28 mai 2020 lui notifiant ses délégations par le Conseil Municipal.

Droit de préemption concernant les biens suivants :

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il a renoncé au droit de préemption de la commune pour les Déclarations d'Intention d'Aliéner au motif que ces biens ne représentent pas d'intérêt pour la collectivité :

- ✓ 23 route de L'Alleud,  
Réf Cadastrales D1008, D1009, D1010 – superficie de 1528m<sup>2</sup> et de 83m<sup>2</sup> bâtis

Tour de table :

**Mardi 17 juin** : 1<sup>ère</sup> réunion des ateliers citoyens. Des habitants ont des idées, très diverses, tous âges... notamment le souhait de présentation d'un projet aux concours international des jardins de Chamond. Un collectif pourrait être créé avec Mélanie Claude (scénographe), et des possonnéens, avec éventuellement le soutien de la CCLLA, le collectif Lucí'Lom... Il faut constituer un groupe de réflexion pour créer un jardin, le concours est ouvert de juillet à octobre, dépôt des dossiers en novembre (répondre au cahier des charges). Si le projet n'est pas retenu, il pourrait être réalisé à la place de la maison médicale.

Réunion CCLLA futur mandat : **25 juin** : réunion CCLLA futur mandat (élus) - **9 juillet** ouvert à tous

Guy Perret précise que le **mercredi 11 juin** des randonneurs de la Via Ligeria vont inaugurer la borne qui a été posée au Port.

Dominique Fayola : le **15 juin** au théâtre = spectacle des ateliers enfant.

Nathalie Pichard : réunion CCLLA culture. **Fil artistique** : les dates des inaugurations prévues : le 18 mai Saint-Melaine, œuvres des élèves de l'école des beaux-arts, le 28 juin 11 h Chaudfondes et 18h Les Garennes – le 3 juillet Denée, le 18 juillet à Saint-Rémy-la-Varenne. Pour Chalonnnes ce sera en octobres et plus tard à Vauchrézien.

Des communes sollicitent l'installations d'une œuvre pérenne sur le prochain mandat.

Bernadette Beaupère : réseau de lecture publique **Résokili** = l'utilisation du réseau est de 17 % des lecteurs de la commune (20% sur la CCLLA). Le tonnage des livres prêtés sur le réseau est en augmentation, en 2023 il y a eu 14 tonnes, en 2024 5 tonnes.

Groupes communication tourisme : **itinérance/randonnées**, l'identification des 55 chemins se poursuit cette année avec une personne en CDD d'un an. Elle viendra sur la commune pour identifier les chemins qui ne sont pas répertoriés sur les cartes.

Rappel le 20 juin = projet des éco-délégués ambassadeurs « **vélo school c'est cool** » = cartographie pour circuit, élus sollicités pour intersections matin/soir.

Béatrice Méchin rappelle : **mercredi 11 juin** au Port, rencontre + 80 ans, une cinquantaine de personnes sont inscrites, les éco-délégués ambassadeurs participeront.

Charlotte Grimault rappelle que les **assemblées générales des clubs** vont commencer. Ce vendredi soir c'est le judo, tennis le 20 juin, basket le 3 juillet, (les U18 sont allés en finale de la Coupe de l'Anjou), les loisirs foot sont en finale de la coupe de réserve fin juin.

Invitation de la commune de Savennières pour l'inauguration des nouvelles installations sportives de l'espace Henri Pellier le 28 juin à 11h.

Heure de fin du Conseil Municipal : 22h30

**Prochain Conseil Municipal le 4 juillet 2025 à 20h**

Liste des délibérations prises lors de la séance du 6 juin 2025 :

<b>2025-06-001 – VIE INTERCOMMUNALE : APPROBATION DE LA PROPOSITION D'ACCORD LOCAL CCLA41</b>	
<b>2025-06-002 – VIE COMMUNALE : SUIVI DES PROJETS EN COURS.....</b>	<b>43</b>
<b>2025-06-003 – URBANISME : MISE EN VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL .....</b>	<b>44</b>
<b>2025-06-004 – BATIMENTS COMMUNAUX – LOCATION 7 A, 7 D PLACE DE LA MAIRIE .....</b>	<b>45</b>
<b>2025-06-005 – ALAE : TARIFS ANNEE 2025-2026 .....</b>	<b>46</b>
<b>2025-06-006 – ALAE : REGLEMENT INTERIEUR 2025-2026.....</b>	<b>47</b>
<b>2025-06-007 – ALAE : RESTAURATION SCOLAIRE RENOUVELLEMENT CONVENTION CANTINE A 1€.....</b>	<b>47</b>
<b>2025-06-008 – FINANCES : DM3 AJUSTEMENT DES CREDITS .....</b>	<b>48</b>
<b>2025-06-009 – CAMPING : REGLEMENT INTERIEUR .....</b>	<b>48</b>
<b>2025-06-010 – VIE COMMUNALE : AUDIT VIDEO PROTECTION .....</b>	<b>49</b>
<b>2025-06-011 – SUIVI DU TRAVAIL DES COMMISSIONS : DYNAMIQUE, CONVIVIALE, SOLIDAIRE, DURABLE.....</b>	<b>49</b>
<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>49</b>

Le Maire,  
Monsieur Jacques GENEVOIS



Le secrétaire de séance,  
Monsieur Francis LACOSTE

